

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire

Seine-et-Marne et départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	Paris et les autres Départements
Un an 3 fr.	ANNONCES la ligne 20 cent	Un an fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

30 Avril. — La reine d'Angleterre quitte Cherbourg, après avoir exprimé, avant son départ, sa satisfaction pour les attentions dont elle a été l'objet pendant son séjour en France.

1^{er} Mai. — Visite du Président de la République au Salon de peinture du Champ de Mars.

— Mort de M. Alfred Biré, sénateur de la Vendée, à l'âge de 71 ans.

— Une violente secousse de tremblement de terre cause à la Guadeloupe de nombreuses victimes et des dégâts matériels considérables.

2 Mai. — Élection sénatoriale dans le Jura : M. Vuillot, député de Saint-Claude, radical, est élu.

3 Mai. — Malgré leur attitude courageuse et les efforts qu'ils déploient contre un ennemi bien supérieur en nombre, les Grecs éprouvent une suite d'échecs, qui font craindre une issue fatale de la campagne, à bref délai. On parle d'une prochaine médiation des puissances européennes.

4 Mai. — Mort de M. Tolain, sénateur de la Seine, à l'âge de 69 ans.

— Paris et la France entière sont plongés dans le deuil par suite d'une

affreuse catastrophe. Plus de cent personnes et particulièrement des dames, appartenant, pour la plupart à la haute société parisienne, sont frappées d'une mort terrible, par suite de l'embrasement presque subit du bazar de la Charité, installé dans une vaste salle très légèrement construite, rue Jean-Goujon, aux Champs-Élysées. Ce terrible événement qui ravit à Paris une partie des généreuses bienfaitrices de la classe pauvre, produit en France, comme à l'étranger, une profonde et inoubliable impression de douleur.

5 Mai. — Le déblaiement de l'emplacement du bazar de la Charité amène la découverte de nombreux débris de cadavres entièrement carbonisés et absolument informes. Le nombre des morts reconnus dans cette journée s'élève à 93.

6 Mai. — Des nouvelles reconnaissances de cadavres augmentées de décès, survenus par suite de blessures reçues au cours de l'incendie, portent le nombre des morts à 118. Plusieurs personnes grièvement blessées sont dans un état alarmant.

7 Mai. — La violente commotion produite sur le duc d'Aumale par la nouvelle de la mort tragique de la duchesse d'Angoulem, sa nièce, cause la fin de ce prince, qui était âgé de 75 ans.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

On lit dans l'*Echo de la Brie* :

Le nommé Hersent a porté plainte contre les sieurs Rolle et Richard qui l'auraient attaqué sur le seuil de la porte de son logement et l'auraient frappé à coups de poing et à coups de bâton.

— Une pénible nouvelle nous est parvenue hier : c'est celle de la mort de M. Génot ancien Juge de Paix de Dammartin, officier supérieur en retraite, officier de la légion d'honneur, qui a laissé dans notre ville les meilleurs souvenirs.

M. Génot est décédé le 5 Mai, à Dunkerque à l'âge de 72 ans.

Nous présentons à la famille du défunt l'expression de nos vives condoléances.

— Dans une réunion tenue mercredi dernier sous la présidence de M. Viel-Lamare, la commission d'organisation du *Souvenir Français* a arrêté le programme définitif de la cérémonie qui doit avoir lieu à Dammartin le Lundi 7 Juin, pour l'apposition des plaques commémoratives en l'honneur des soldats du canton morts au service de la Patrie.

SAINT-MARD

La fanfare « l'Avenir de Saint-Mard », animée du légitime désir de se produire en public et du besoin d'agrandir le champ de ses excursions musicales, jusqu'à présent réduit à la commune de Saint-Mard elle-même, s'est fait entendre dimanche dernier à Juilly aux côtés de sa grande sœur, « l'Espérance de Juilly ».

Aujourd'hui, la ville de Dammartin aura le plaisir d'entendre les échos

joyeux de cette jeune et vaillante société, dont les membres ont le plus ardent désir de remercier leurs membres honoraires et de fraterniser avec leurs aînés du chef-lieu de canton.

Nous souhaitons vivement que ces promenades musicales, destinées à faire apprécier les bienfaits de l'harmonie, donnent aux autres sociétés l'idée de se faire entendre à tour de rôle dans les communes du voisinage, nos campagnes y gagneraient un peu de gaieté, tout en fournissant aux jeunes instrumentistes l'occasion de mettre à profit leurs talents musicaux.

JUILLY

On nous écrit de Juilly :

Dimanche, 2 mai, a eu lieu, dans l'église de cette commune, l'inauguration solennelle d'une statue de Notre-Dame de Lourdes. Nombreux étaient les fidèles venus, tant de la paroisse que des environs, pour assister à la touchante cérémonie. La décoration du sanctuaire et de l'autel, que dominait la rayonnante image de la Vierge des grottes de Massabielle, était absolument splendide : un rêve de lumière, de verdure et de fleurs.

Après le *Magnificat*, Monsieur le Chanoine Peuportier, secrétaire de l'archevêché de Paris et cousin du sympathique et dévoué pasteur de la paroisse, a prononcé un éloquent discours. Les échos de la modeste église garderont longtemps le souvenir de cette parole élevée, puissante, persuasive, qui a su, pendant plus d'une demi-heure, tenir son auditoire sous le charme.

Le R. Père Olivier, supérieur du Collège, entouré de plusieurs Pères et des curés des environs, a béni ensuite la nouvelle statue et donné le salut.

Deux dames de professeurs du Collège ont dit l'*O Salutaris* de Lefebure et l'*Ave Maria* de Gounod, avec un talent, un style et une piété qui ont été fort remarquables.

Il est vrai qu'elles étaient accompagnées par M. Vannson, qui est bien toujours le musicien hors ligne que tout le monde connaît et apprécie.

Les jeunes filles de l'Ouvroir ont chanté le reste du salut avec cet ensemble et ce brio dont la réputation n'est plus à faire.

Enfin la fanfare du village a rehaussé l'éclat de la cérémonie par plusieurs morceaux heureusement choisis et merveilleusement exécutés.

En résumé, piéuse et belle fête qui laissera dans les âmes d'excellents et durables souvenirs.

— Le même jour, M. Derveloy réunissait les électeurs de la commune, pour leur rendre compte de la manière dont il a rempli le mandat de député qu'ils lui ont confié.

L'orateur républicain a été souvent et chaleureusement applaudi.

— Le banquet des anciens élèves de Juilly, qui devait avoir lieu le dimanche 16 courant est remis au 27 Juin, par suite de la terrible catastrophe de la Rue Jean Goujon.

LONGPRENIER

Aujourd'hui Dimanche, et demain 10 Mai, fête du Printemps à l'auberge de la Belle-Etoile. — Jeux et divertissements divers. — Grand bal de jour et de nuit. Brillant orchestre.

IVERNY

Dimanche matin, on a arrêté, à Iverny, un âne gris cendré âgé de six ans environ, qui parcourait seul la commune. Il n'avait aucun harnais et rien

ne pouvait indiquer qui en était le propriétaire.

Cet animal a été conduit pour y rester jusqu'à ce qu'il soit réclamé chez M. Mercier, maréchal-ferrant à Iverny.

CLAYE-SOUILLY

Une femme ayant toutes les apparences d'une aliénée, a échoué lundi dernier, dans l'après-midi, à Claye.

Cette femme avait, en effet, complètement perdu la raison. Après l'avoir pressée de questions, on a fini par apprendre qu'elle s'appelait Léonie Thibault, femme Léon Masson, était âgée de 32 ans, et que son mari est contre-maître à la fabrique d'allumettes d'Aubervilliers. On télégraphia aussitôt au mari et on confia la pauvre folle à la municipalité.

À la mairie, elle tenta de se suicider en se serrant la gorge avec son mouchoir ; fort heureusement, M. le secrétaire de la Mairie arriva juste à temps pour empêcher la malheureuse d'accomplir cet acte de suprême dévotion.

EVE

On lit dans le *Journal de Senlis* :

Nos lecteurs n'ont pas oublié l'affaire du vol commis il y a trois ans, chez une vieille femme à Steenhuyze, en Belgique, affaire dont nous avons reparlé récemment à l'occasion d'une enquête faite à ce sujet dans notre arrondissement.

Nous avons dit qu'un des individus désignés comme complices avait été signalé dans le canton de Nanteuil.

Cet homme, nommé Van Coppennalle (Isidore), âgé de 30 ans, sujet belge, né à Grootenberghe (Belgique), a été arrêté mercredi dernier à Eve sur mandat du juge d'instruction d'Audenarde, et écroué à la maison d'arrêt de Senlis,

en attendant son extradition.

Il sera poursuivi pour vol avec violences et menaces, la nuit, en bande et à main armée.

Van Coppenaete nie toute participation au crime dont il est accusé, et affirme qu'il sortira indemne de l'interrogatoire qu'il va subir dans son pays.

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

Le *Journal de Senlis*, demande ce qu'est devenue la question de l'hôpital de Nanteuil ?

Il y a deux ans, dit notre confrère, une souscription a été faite qui a produit près de 30,000 fr. et qui aurait donné bien davantage, si le projet d'hôpital avait paru devoir, prochainement, aboutir : on devait faire, en outre, appel à la répartition des produits du pari mutuel, à la subvention départementale et même à celle de l'Etat et on était fondé à compter, dès le début sur une somme de 60,000 fr. environ. Des réunions des délégués des communes intéressées eurent lieu à cette époque; on fit venir un architecte d'Amiens qui établit des plans qui furent discutés et adoptés, l'emplacement du futur hôpital fut choisi, et le terrain offert gratuitement par un généreux donateur; des pourparlers eurent lieu avec l'administration préfectorale et les objections soulevées par elle furent écartées; enfin, tout le dossier parut pour le ministère compétent, et, depuis cette époque, aucune réunion n'ayant eu lieu, l'on est sans nouvelles de ce projet d'hôpital.

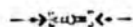
Nous savons cependant que les démarches les plus actives ont été faites auprès des bureaux ministériels par l'un de nos plus dévoués maires, mais jusqu'aujourd'hui la solution désirable ne semble pas devoir se produire.

La lenteur des formalités adminis-

tratives va-t-elle encore enterrer cette question ?

Il s'agit pourtant d'un établissement d'une haute utilité pour la région.

— M. Edouard Grelez, instituteur-adjoint à Nanteuil-le-Haudouin vient d'être nommé à la résidence de Saint-Pierre-les-Bitry, canton d'Attichy, par arrêté préfectoral du 16 avril dernier.



TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE DAMMARTIN

Audience du 6 Mai 1897

Fuzellier François, commis de ferme à Montgé; défaut de guides, 2 fr. d'amende et frais.

Trilboullais Philémond, de Villenoy, Hémet Edmond, de Saint-Pathus, Vantetrem Jean-Pierre, de Saint-Mesmes, et Lecerre Alexis, de Monthyon, sont condamnés à chacun 1 fr. d'amende pour défaut de guides

Picou Alphonse, à Saint-Souplets; défaut d'éclairage, 1 fr. d'amende.

Grunda Jean-Baptiste, à Juilly; stationnement, 3 fr. d'amende.

Junieau Auguste, à Saint-Mard; ivresse 4 fr. d'amende.

Emery Clément, aubergiste à Monthyon; registre de voyageurs mal tenu, 1 fr. d'amende.

Merckx Amédée cultivateur à Monthyon; dommages, acquitté.

Vergnolle Pierre, scieur de long à Villeneuve, bicyclette sans grelot; abandonné.

Emery Théodore, Md. de bois à Monthyon; dépôt dans des récoltes, procès annulé.

Meignant Eloi, maréchal ferrant à Oissery, bicyclette non munie d'une lanterne allumée, 4 fr. d'amende.

Dutrannoy fils du Mesnil-Amelot pour injures simples; renvoyé des fins de la plainte sans dépens.

FAITS DIVERS

UN MAIRE QUI FAIT DÉFAUT

Une aventure peu banale vient d'arriver dans la commune de Juligny, arrondissement de Provins.

Un jeune homme de Crépy-en-Valois, (Oise), garde-moulin à Juligny, était sur le point de se marier avec une jeune fille de cette localité.

Seul le futur marié était absent. Il était parti le matin, sous prétexte d'aller chercher ses habits de cérémonie, qui, disait-il, n'étaient pas encore arrivés.

A onze heures, heure fixée pour le mariage, il n'était pas de retour. A la mairie où les actes n'attendaient plus que les signatures, le maire et le secrétaire étaient à leur poste; à l'église, la messe était commencée.

On attendit ainsi jusqu'à trois heures de l'après-midi, c'est-à-dire à l'heure du dernier train du jour. On acquit alors au grand désappointement de tous, — et surtout de la mariée, — la certitude que le jeune homme ne reviendrait pas, puisqu'à Longueville, il avait, en partant, pris un billet simple.

On se perd en conjectures sur les motifs qui ont déterminé ce jeune homme à prendre cette tardive résolution. Des télégrammes envoyés dans plusieurs directions sont restés sans résultat.

On raconte une foule d'histoires plus ou moins authentiques sur cette affaire qui va, pendant longtemps, défrayer les conversations.

UN BOLIDE DE 800 KILOGS

Ces jours derniers, vers onze heures du soir, un phénomène aussi curieux que rare s'est produit à Vierville (Man-

che). Les habitants d'une ferme, sise sur le bord de la route ont aperçu une lueur immense illuminer l'espace pendant plusieurs secondes et suivie d'une explosion formidable dont la violence fit voler plusieurs vitres en éclats. Immédiatement, tout le personnel fut sur pied et, craignant une catastrophe, le fermier fit faire des recherches pour savoir la cause de ce fait.

Un domestique ayant entendu un bruit semblable à un bouillonnement du côté de l'abreuvoir, sis à deux cents mètres de là, se dirigea vers cet endroit. Il s'arrêta bientôt en poussant des cris de stupefaction. Il appela son maître et ses camarades.

Un spectacle étonnant s'offrit à leurs yeux : une vapeur intense, dégageant une forte odeur sulfureuse, enveloppait les abords de l'abreuvoir, et ce dernier était complètement à sec : une masse ronde d'une grosseur énorme en occupait le milieu.

Ce bloc de couleur gris terne et strié de cristaux de diverses couleurs dégageait une chaleur intense et le sol était couvert de débris semblables à du minerai de cuivre. L'explication de ce phénomène fut faite, le lendemain, par M. Samorix, membre de la faculté de Caen, en convalescence à Angoville-au-Plain.

On était en présence d'un bolide composé de matières non définies, et errant sans but dans l'espace intermédiaire. Par une singulière circonstance, ce météore, tombant dans l'abreuvoir, avait, par sa haute température, 4200° environ, suffi pour volatiliser en une seconde les 14 mètres cubes d'eau qu'il contenait.

Le bolide de Vierville, qui pèse exactement 792 kilogs, a été acquis par le musée de Caen.

RECORD ROYAL

Au moment où l'impitoyable statistique nous prédit pour des temps rapprochés l'extinction de la race française et agite sans trêve devant les patriotes épouvantés le spectre de la dépopulation, un souverain qui sous peu sera notre hôte nous offre un bel exemple. . . difficile, cependant, à imiter.

S. M. R. Somdetch-Phra-Paramindra-Maha-Khoulalonkorn, roi de Siam du Laos, des provinces cambodgiennes, et de la Malaisie, actuellement en route pour l'Europe, est, à peine âgé de 44 ans, le père authentiquement reconnu de cinquante-six petits princes.

Il est vrai que Sa Majesté est à la tête de six cents femmes — la valeur numérique d'un de nos bataillons — effectif féminin rarement affecté en Occident, et même chez les Mormons, à un seul homme.

NOTABILITÉS LOCALES

(Notices extraites du *Dictionnaire biographique des notabilités de l'Oise*, publié par Henri Jouve, Paris, 1893).

DÉLY (MAXIME), né à Ormoy-Villiers.

Délégué cantonal à Nanteuil, président de la Délégation,

Ancien maire, ancien conseiller d'arrondissement.

Officier d'Académie.

DERVELOY, est né à Saint-Just-en-Chaussée, le 15 janvier 1855.

Avocat au barreau de Paris, il fut en outre le secrétaire pendant plusieurs années de M. Floquet, président de la Chambre des Députés, et ensuite de M. Viger, ministre de l'agriculture.

Il appartient au Conseil général de

Seine-et-Marne où il représente le canton de Claye depuis sept années.

Aux élections législatives du 20 août 1893, il fut élu au premier tour de scrutin, député républicain de l'arrondissement de Meaux par 10,169 voix contre 5,783 à M. Prevet, député sortant, et 3,878 à M. de Moustier candidat réactionnaire.

DUPUIS (LOUIS-ERNEST), né à Pontarmé, le 9 mai 1834.

Vice-président du conseil général de l'Oise, dont il fait partie depuis 1883, et où il représente le canton de Senlis

Maire de Pontarmé depuis 1872.

Délégué cantonal.

Ancien président du Conseil d'arrondissement de Senlis.

Membre de la Chambre de commerce de Beauvais.

Président du Comité archéologique de Senlis.

M. Dupuis a été nommé chevalier de la Légion d'honneur, le 24 septembre 1893, lors du passage du président de la République à Beauvais.

MOQUET (JULIEN-CONSTANT).

Membre du Conseil général de l'Oise.

Maire de Brégy, vice-président de la chambre consultative d'agriculture de Senlis.

Chevalier du Mérite agricole depuis le 4 mai 1889, M. Moquet a été promu officier, le 24 septembre 1893, à l'occasion du voyage du président de la République dans l'Oise, avec la mention suivante:

« Exploite une importante ferme de 575 hectares.

« Création de champs d'expériences et de démonstrations. A obtenu de la Société d'agriculture de Senlis le prix d'honneur affecté à la meilleure exploitation du canton; 47 ans de services. »

NANTEUIL-le-HAUDOUIN

(suite)

SEIGNEURS DE NANTEUIL DE LA MAISON DE CRÉPY

A l'exemple de son père, Raoul II fit, de son vivant, le partage de ses biens entre ses deux fils, Raoul et Thibaut. Il accorda à l'aîné le comté de Crépy et de Valois, et donna au second le château et la terre de Nanteuil avec tous les droits et privilèges seigneuriaux attachés à ce beau domaine auquel il joignit encore le donjon de Crépy et les terres de Léviguen, Villers-Saint-Georges (depuis Villers-Cotterets), Villers-Emmi-les-Champs, Betz, Morcourt, Bouillancy, Boissy, Peroy-les-Gombries, Saintines et Néry, qu'il détacha du comté de Valois, à condition, toutefois, que ces terres releveraient du comté de Crépy.

Raoul II institua un gruyer pour chacune des seigneuries de Nanteuil et de Crépy, et ces fonctionnaires furent dès lors chargés de la perception des impôts, des loyers et des droits seigneuriaux, comprenant les cens, surcens et champarts; les pacages ou pâturages forestiers; la pêche des étangs, etc. Pour donner une idée de la singularité de certaines redevances dues aux seigneurs de Crépy et de Nanteuil, et dont la perception était confiée à leurs gruyers respectifs, nous mentionnerons celle des habitants de Rouvres-en-Multien qui devaient à chacun des deux seigneurs trente-deux poules par an, payables aux gruyers « devant la croix au bourg », la veille de Saint-Arnould, pour le gruyer de Crépy, et la veille de Noël pour celui de Nanteuil, à qui il était dû en plus, un minot de blé par an, le tout, sous peine de soixante sols et un denier neret d'amende. Le maître de la ferme du

Moulin, au même lieu de Rouvres, devait fournir au seigneur de Nanteuil la cage pour élever ses poulets; de plus, il devait tenir à la disposition des gruyers, les chevaux, voitures, harnais, et tous les sacs nécessaires aux besoins de ces officiers, qu'ils étaient en outre tenus d'héberger, eux, leurs chevaux et leurs chiens, sans pouvoir exiger aucune indemnité.

Les gruyers percevaient aussi certains droits pour leur propre compte. En l'an 1120, chaque ménage de la terre de Bazoches devait au gruyer un pain et un denier, pour le droit d'usage en la gruerie(1); ils avaient aussi à une certaine époque de l'année le droit d'exercer une cueillette générale en grains. Les gruyers de Nanteuil et de Crépy jouissaient encore d'un droit des plus bizarres: chaque année, le lendemain de Noël, le fermier du moulin banal de Crépy leur devait trois pains blancs de la valeur de deux deniers nerets chacun et sur lesquels devait être fiché une pièce d'un denier neret. Ces pains devaient tenir ensemble et être déposés par le meunier, sur une des marches de la croix du cimetière, à l'issue de la grand'messe paroissiale de Duvy, où était établi le moulin banal. Faute de s'acquitter de cette redevance, le fermier encourait une amende de soixante sols et un denier neret, équivalant à trente-six sols parisis. Une amende semblable était exigible si les pains ne tenaient pas l'un à l'autre ou si les deniers nerets n'étaient pas fichés sur chacun d'eux. A défaut du principal et de l'amende, les gruyers avaient droit de saisir les outils du fermier jusqu'à ce qu'il eût satisfait « au devoir » (2).

1. *Gallia Christiana*, t. 10, inst p. 46.

2. Carlier; *Hist. du Valois*, t. 1, p. 284.

DÉPOT DE MATÉRIAUX
Fers, fonte, Acier, tôle, zinc, plomb
bois de construction, charbons &
coke

L. DESCHAMPS

Route de Juilly,
en face la gare de Dammartin

St-MARD-DAMMARTIN (S.-et-M.)

PRIX-COURANT sans escompte 1800-07

Grosse Houille Charleroi	les 100 ks	
1 2 gras, sans fumée 1 ^{re} qualité		3.80
Gaillettin français		
1 2 gras, sans fumée 1 ^{re} qualité		3.50
Charbon de Forgo (noisettes, vées)		3.50
Gailloterie de Mons p. machines		3.20
Tout-venant	—	2.60
Briquettes	—	2.70
Boulets de Charleroi		
pour chauffage économique	3 »	
Coke de gaz n° 0	l'hectol.	1.45
Coke grésillon de forge	—	0.95
Anthracite anglais	les 100 k.	
(great mountain)	6	

Marchandises prises au dépôt, transport en plus
suivant distance.

Pelles de terrassier, acier fondu, bout trempé

	5'	6'	manches	
	1.10	1.30	0.90	
Fourches à cailloux 9 dents				7.50
Fourches à crocs à fumier 4 dents				2.75
Fourches à bêcher 4 dents				3.80
Fourches à betteraves				1.90
Fourches à foin	1 ^m 65	1 ^m 80	2 ^m 10	
— 2 dents	1.40	1.50	1.75	
— 3 dents	1.90	2 »	2.20	

Louchets, Rateaux, Binettes parisiennes
Fourches à douilles, Poulies de puits.

Lessiveuses en tôle forte galvanisé,
très solides

avec Tube. Injecteur et Crèneaux mobiles

Contenances : 40 l. 55 l. 70 l. 90 l. 130 l.

Prix : 11 fr. 13 fr. 15 fr. 19 fr. 23 fr.

Foyers : 12 fr. 12 fr. 14 fr. 14 fr. 20 fr.

Prix total : 23 fr. 25 fr. 29 fr. 33 fr. 31 fr.

Les foyers sont tout en fonte, brûlant bois
et charbon de terre.

Seaux de ménage en tôle galvanisée 1 fr. 10

Seaux d'écurie " très-forts 3 fr. 25

Paniers de nez pour chevaux, 0 fr. 60 et 0 fr. 70

Grillage galvanisé, ronces et po-
teaux en fer

Directeur Gérant : E. LEMARIE

Imp. E. Lemarié à Dammartin

PLUSIEURS
BÉLIERS SOUTHDOWN

A VENDRE

S'adresser chez M. Gatté cultivateur
à Moussy-le-Vieux.

Achille OFFROY, à Dammartin

BICYCLETTES, TANDEMS
et fauteuils roulants PEUGEOT

PEUGEOT La grande Marque Nationale
en vue de se mettre à la por-
tée de tous les acheteurs vient de créer une
bicyclette routière absolument garantie com-
me solidité, rigidité, et contre tout vice de
construction pouvant porter le poids de
110 Kil. sur toutes roues.

Cette machine munie de pneus Jackson
pur para 1897 est offerte à MM. les amateurs
au prix de 290 francs.

Plaque d'identité, grelot et accessoires
compris.



Les machines PEUGEOT assurent la vie
aux routiers; loin de discréditer les coureurs
de renom comme certaines machines sans
nom; elle les porte tous à la victoire.
Elles s'imposent toutes par leur roule-
ment et leur solidité.

Charbons et Cokes en Gros
Meubles de jardin

S'adresser pour tous renseignements et
commandes à M. Achille OFFROY, à Dam-
martin-en-Gô-le (Seine-et-Marne)

Encre Violette supérieure

En poudre — envoi franco

Dose d'un litre 0 fr. 25
10 Doses — 2 fr. 00

ARTICLES DE PIÈTE
pour première Communion

PAROISSIENS, CHAPELETS, IMAGERIE.

Impression spéciale de Souvenirs

Chromolithographie et Photographie

2 Jolies Maisons

de Campagne

à LOUER. Avenue de la Gare,

à Saint-Mard (Seine-et-Marne).

S'adresser à M. DENEYER